

Approbation de la création de modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques pour la réalisation des stages à l'étranger en DFASP2

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 07 avril 2026**

Délibération 2026/04/CFVU – 53

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

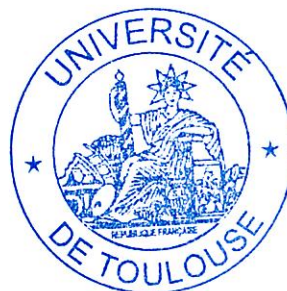
Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la création de modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques pour la réalisation des stages à l'étranger en DFASP2.

Toulouse, le 07 avril 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD



Nombre de membres : 42

Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

